

Multipliée par 1,8 depuis 1980, la dépense intérieure d'éducation représente 6,9 % du PIB en 2009, soit :

- 132,1 milliards d'euros,
- 7 990 euros par élève ou étudiant,
- 2 050 euros par habitant.

En 2009, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 132,1 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 050 euros par habitant, ou de 7 990 euros par élève ou étudiant. Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). La France se situe toujours, en 2007, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (6,0 % contre 5,7 %), en deçà des États-Unis et de la Suède, mais nettement au-dessus de l'Espagne, de l'Allemagne ou de l'Italie. Entre 1980 et 2009, la dépense d'éducation a crû en moyenne légèrement plus vite que la richesse nationale (+ 2,1 % au lieu de 1,9 % par an), mais sa part dans le PIB a fluctué. Dans les années 1980, elle passe de 6,4 % à 6,8 % en 1982 pour revenir à 6,4 % en 1989. Ces années correspondent à la mise en place des lois de décentralisation : les crédits d'investissement de l'État sont transférés aux départements et aux régions qui ne mettront en œuvre d'importants travaux de reconstruction et de rénovation des lycées et collèges qu'à partir de 1989. Après 1989, la part de la DIE dans le PIB augmente très fortement pour atteindre 7,6 % de 1993 à 1997, progression due notamment à l'effort important des collectivités territoriales ainsi qu'à la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1998 à 2008, le PIB a, en revanche, progressé de 22,3 % contre seulement 8,5 % pour la DIE, dont la part dans la richesse nationale décroît régulièrement, pour revenir à 6,7 % en 2008. En 2009, la part de la DIE dans le PIB augmente pour atteindre 6,9 % sous l'effet d'une

hausse de la DIE (+ 1,3 % à prix constants) conjuguée au recul du PIB (- 2,6 %) en raison de la crise.

Globalement, depuis les années 80, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves, que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, progresse sur la période 1980-2009 de 1,9 % par an en prix constants (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). De multiples facteurs expliquent cette hausse : poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, amélioration de l'encadrement dans le premier degré, revalorisation du statut des enseignants. Si les dépenses moyennes par élève des premier et second degrés ont crû dans des proportions importantes (respectivement de 76,7 % et 64,6 %), la dépense moyenne par étudiant du supérieur n'a augmenté que de 41,1 %, la forte hausse des effectifs jusqu'en 1996, puis de 2000 à 2003, ayant absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

Trois quarts des dépenses sont des dépenses de personnel, essentiellement prises en charge par l'État, qui participe de manière prépondérante au financement de la DIE, à hauteur de 59,2 % en 2009 dont 54,0 % pour les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les collectivités territoriales assurent 24,6 % du financement total initial. Leur part s'accroît encore dans le second degré et le supérieur à partir de 2006, notamment du fait du transfert des personnels TOS (techniciens, ouvriers et de service) dans le second degré et des nouvelles compétences en matière de formations sanitaires et sociales transmises aux régions dans l'enseignement supérieur. Les ménages, quant à eux, participent à hauteur de 7,9 %.

La dépense intérieure d'éducation représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (restauration et hébergement, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des DOM ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État, notamment en matière de charges sociales mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Financement initial : financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents.

Financement final : notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSI-DGRI SIES

Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + DOM

01 La dépense pour l'éducation

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
Dépense intérieure d'éducation (DIE)*					
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	129,8	132,1
aux prix 2009 (en milliards d'euros)	71,4	93,1	125,1	130,4	132,1
DIE/PIB en %	6,4	6,6	7,3	6,7	6,9
DIE/habitant aux prix 2009 (en euros)	1 320	1 600	2 050	2 020	2 050
Dépense moyenne par élève*					
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	7 820	7 990
aux prix 2009 (en euros)	4 420	5 510	7 390	7 860	7 990
Structure du financement initial (en %)**					
État	69,1	63,7	65,2	59,2	59,2
<i>dont MEN et MESR</i>	60,9	56,5	57,4	54,0	54,1
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	24,5	24,6
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	1,6	1,6
Entreprises	5,5	5,9	5,4	7,0	6,7
Ménages	10,8	11,2	7,4	7,7	7,9

(*) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie ci-contre) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009.

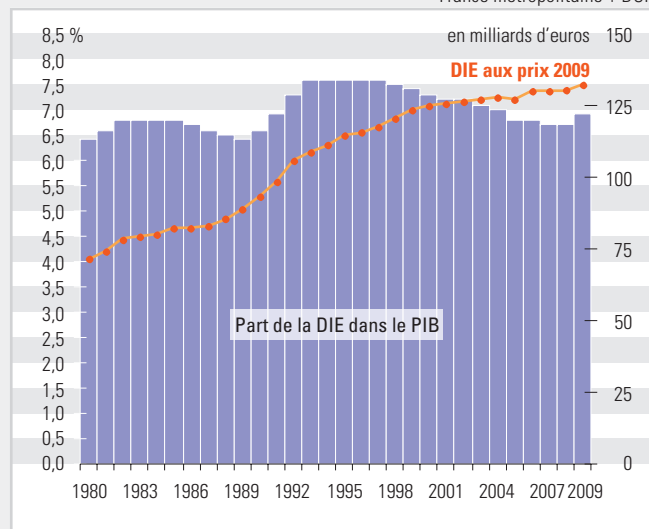
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(**) Financement initial : voir méthodologie ci-contre.

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI SIES

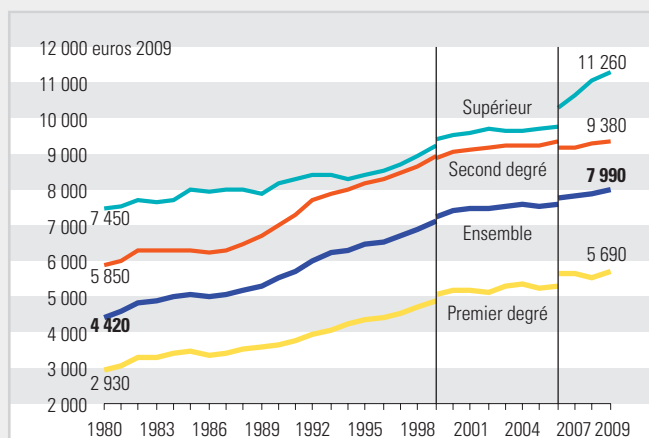
02 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2009)

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI SIES

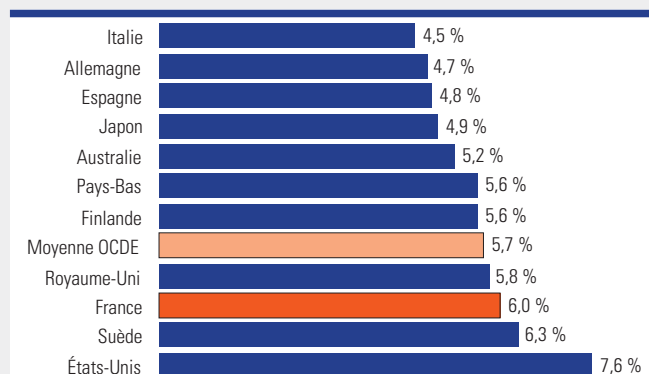
03 Évolution de la dépense moyenne par élève aux prix 2009 (1980-2009)



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série : en 1999, rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; en 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (LOLF).

Source : MEN-DEPP et MESR-DGSIP-DGRI SIES

Dépense d'éducation (formation initiale) par rapport au PIB (2007)



Source : OCDE, édition 2010 de *Regards sur l'éducation*